

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Cutlass	Référence d'homologation N°
Voiture de tourisme	OLDSMOBILE	modèle 3AG37	moteur K 6 places	CH 0337 54

Constructeur	OLDSMOBILE DIVISION of G. M. C. Lansing (USA)			
Identification	"Cutlass 3AG37" et "CH 0337 54" sur la plaquette du constructeur. "3G37K.." devant le No du châssis			
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile			
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise			
Ident. du moteur	"K" à gauche, à l'avant sur le bloc, près de la pompe à eau (frappé par l'importateur)			
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA Salzhausstrasse 21 2501 Bienne			
Véhicule homologué	= Signes fixes dans code du type 3G37K../3AG37			

Chassis				Moteur	OLDSMOBILE	Type	V8-403 4bb1(K)
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	V	Temps	4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique			Construction	B	Position	avant
Transmission	boîte automatique			Carburant	eau	Refrigidiss.	8
Nombre de vitesses	3	Entraînement	sur roues arrière	Alésage	110,52	Course	85,98
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues, AR= limiteur AV= soupape de dosage			Cylindrée	6595	CV-impôt	33,59
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR			Puissance en CV	115 SAE-net	à l/min	3600
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			Bruit	74 dB/A	à l/min	3600
Ralentisseur	-			Silencieux	1 = 540 x 290 x 120 mm		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée			Mesure des gaz	ECE-15, 01+02		
				Déparasitage	OCE, annexe B, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	2	Indic. vit.	km/h	Poids à vide	1060	800	1860
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Rétroviseur	intérieur + gauche	Charge utile	150	270	420
Cale	-	Antelags	-	Poids total	1210	1070	2280
Antivol	verrouillage de la direction et de la boîte c.v.			Garantie fabr.	2425		
Nombre de places	6 av. 3	centre	ar. 3	Dimens. pneus	GR 78 - 15	GR 78 - 15	(Variantes
Dimensions	int.	ext.	Empattements	Pty / bar	R / 1,8	R / 1,8	voir
Longueur	5377	2845		Charge	1500	1300	remarques)
Largeur	1935			pour V max	varie selon la marque, minimum 177 km/h		
Hauteur	1410	Voie	av 1552 ar 1542	Garantie poids remorquable avec frein	1752		
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -	Garantie poids remorquable sans frein	454		
	av 1172			Garantie poids de l'ensemble	-		
	ar 1360	Braquage	g 11400 d 11500	Poids remorquable testé	-		
Distance volant - vers l'avant du véhicule				Vitesse maximale selon le constructeur	177 km/h		
				Vitesse maximale testée	-		

Équipement	§) GUIDE 2A DOT H.,	
Feux de route	GUIDE 2A DOT H.,	
Feux de croisement	DOT IP 77 GUIDE 3A	
Feux de position	SAE(2)A(2)I(2)S(2) T 76 GUIDE 3A	
Feux rouges	SAE(2)A(2)I(2)S(2) T 76 GUIDE 3A	
Feux stop	voir feux pos.	
Clignoteurs	av	ar voir feux rouges
Catadioptrés	av	AV + AR ar SAE A 68 DOT
Feux de gabarit	av	ar SAE AP2 76
Feux complément.	2 feux de route complémentaires GUIDE 1A DOT H.,	
Eclairage plaque	1 séparé au centre	
Essuie-glace	2 balais avec 3 lave-glace	
Avertisseurs	DELCO REMY A + F	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme	
Marque et type	O L D S H O B I L E Cutlass	
Homologation N°	CH 0337 54	
Carrosserie	limousine	
Places	total 6	avant 3
Poids à vide	1060	Carburant B
Charge utile	=	CV-impôt 33,59
Poids total	2425	Cylindrée 6595

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gas : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, à l'avant sur montant de porte.
- +) Variante des pneus : HR 78 - 15 4 PR charge 1470 (1,8) V-max. varie selon la marque, minimum 177 km/h
 FR 78 - 15 4 PR 1270 (2,0) 177 km/h
 205 HR 15 1260 (2,1) 210 km/h
 225/70 HR 15 1280 (2,1) 210 km/h.

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules orange des feux de position sont remplacées par des blanches;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs AR sont trop puissantes; doivent être remplacées par des 5/18 W; la puissance exigée des ampoules, lorsqu'elle diffère de celle d'origine, doit être marquée de manière durable et bien visible;
- des catadioptrés complémentaires SAE A 68 DOT doivent être montés sur le pare-chocs;
- les feux de gabarit AV d'origine doivent être débranchés afin que les clignoteurs AV et AV latéraux puissent fonctionner simultanément;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

A noter dans le permis de circulation:

(102) - Charge utile de la galerie, max. 90 kg.

Lieu et date de l'homologation

Studen, 07.03.77

Homologation fédérale des types de véhicules